



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Budget du Centre Communal d'Action Sociale

La section fonctionnement du budget primitif 2021 est constituée de la façon suivante :

DEPENSES		<i>Réalisé N-1</i>	<i>Prévisions</i>
A.6232	Fêtes et cérémonies	2 069.99	6 737.44
A.6541	Créances admises en non-valeur	0.00	288.50
A.6542	Créances éteintes	0.0	180.00
A.6561	Secours d'urgence	619.54	3 000.00
Total		2 689.53	10 205.94

En fêtes et cérémonies, compte-tenu du contexte sanitaire et de la pandémie « COVID19 » persistante, une prévision est inscrite pour le repas offert aux personnes de plus de 70 ans et une animation au profit des jeunes.

Pour les secours d'urgence, le CCAS répond à des demandes d'aides financières d'ordre alimentaire et à vocation sociale.

RECETTES		<i>Réalisé N-1</i>	<i>Prévisions</i>
A.002	Excédent reporté	4 547.57	6 205.94
A.7031	Concessions cimetière	1 306.87	1 000.00
A.7474	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
A.758	Remboursement des avances	0.00	0.00
A.7713	Produits exceptionnels	0.00	0.00
Total		8 547.57	10 205.94

Compte-tenu des dépenses inscrites au Budget Primitif 2021, l'équilibre est obtenu par :

- la reprise de l'excédent 2020,

- le versement d'une subvention communale,
- l'encaissement du tiers du produit des concessions cimetières.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 30 mars 2021
Le Président, Frédéric CARLIERE,

